



PROGRAMME TERRITOIRES VOLONTAIRES

LANCEMENT DU 5^{EME} APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) POUR L'IDENTIFICATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

CONTEXTE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Le Volontariat international d'échange et de solidarité (VIES) offre une réponse puissante et transversale aux défis de l'internationalisation des territoires. En permettant aux jeunes de s'engager dans une mission solidaire à l'international, le volontariat contribue à l'ouverture au monde, à l'acquisition de compétences et à l'expression d'une citoyenneté active. Le volontariat est aussi pour les collectivités un excellent levier de renforcement des partenariats internationaux.

Le **programme Territoires Volontaires** soutenu par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (Délégation pour les Collectivités Territoriales et la Société Civile) et piloté par France Volontaires, a pour objectifs :

- ↳ Poursuivre le développement du Volontariat international d'échange et de solidarité dans le cadre de l'action extérieure des collectivités territoriales tant à l'envoi à l'international qu'à l'accueil en France ;
- ↳ Faciliter l'accès au volontariat pour les collectivités territoriales éloignées de l'international et du volontariat ou désireuses de s'y engager.
- ↳ Soutenir la pérennisation de l'engagement des collectivités territoriales en faveur du VIES en mobilisant des outils de financement complémentaire

Mené en partenariat avec le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, l'Agence du Service Civique, Régions de France, Départements de France et Cités Unies France, Territoires Volontaires propose :

- un accompagnement **clé en mains** par un opérateur agréé pour la construction et la mise en œuvre de missions de volontariat de qualité ;
- Un soutien financier renforcé du MEAE ;
- un outillage pour une montée en compétence de la collectivité.

Fort du succès des AMI précédents du programme Territoires Volontaires qui ont permis de soutenir plus de 90 collectivités territoriales pour la création de plus de 450 missions de volontariat international d'échange et de solidarité, la Délégation pour les Collectivités Territoriales et la Société Civile (DCTCIV) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et France Volontaires s'associent

pour poursuivre cette dynamique avec le lancement d'un nouvel appel à manifestation d'intérêt à l'attention des collectivités territoriales françaises.

DISPOSITIFS ELLIGIBLES

Deux dispositifs de volontariat international seront mobilisables tant pour des mobilités sortantes qu'entrantes :

- Le [Service Civique à l'international](#) qui permet aux jeunes de 16 à 25 ans de réaliser une mission d'intérêt général à l'étranger de 6 à 12 mois.
- Le [Volontariat de Solidarité Internationale](#) (VSI) qui a pour objet « l'accomplissement d'une mission d'intérêt général à l'étranger dans les domaines de la coopération au développement et de l'action humanitaire » de 12 à 24 mois.

THEMATIQUES PRIORITAIRES

Afin de renforcer la contribution de Territoires Volontaires aux orientations stratégiques définies par le Conseil présidentiel pour les partenariats internationaux et déclinées par le Conseil interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), les missions des volontaires devront contribuer à l'une des [dix priorités thématiques](#)

Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert pour un dépôt au fil de l'eau et au plus tard le 15 juin 2026. Les dossiers déposés seront étudiés régulièrement par le comité de sélection, qui se réunira au minimum mi-février et fin juin 2026.

TERMES DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Objectifs	Identifier les collectivités territoriales désireuses de s'engager dans le programme Territoires Volontaires qui prévoit à travers un dispositif clé en mains d'accompagner la mobilisation de volontaires internationaux dans le cadre du Service Civique et/ou du Volontariat de Solidarité Internationale.
Organismes éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Les collectivités territoriales françaises éloignées de l'international ou désireuses de s'y engager ; • Les collectivités expérimentées qui souhaitent accélérer la montée en charge du volontariat sur leur territoire ; • Les groupements de collectivités territoriales souhaitant porter un projet collectif permettant d'accompagner une montée en charge quantitative et qualitative du volontariat sur un territoire ; • Les associations de collectivités territoriales françaises dès lors que les projets de volontariat mobilisent les collectivités territoriales du réseau et répondent aux objectifs du programme. • Les syndicats mixtes (Agences de l'eau, Parcs naturels régionaux, syndicats mixtes en charge de la gestion des déchets, etc.)
Cadre du programme	<p>Tout acteur participant à cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans un cadre opérationnel structuré autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>D'un comité de pilotage</u> associant le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, France Volontaires, le ministère des Sport, de la Jeunesse et de la Vie associative, l'Agence du Service Civique, Régions de France, Départements de France, Cités Unies France. Le comité de pilotage est l'instance d'instruction et de validation des orientations du programme. Il sera mobilisé pour la sélection des projets des collectivités territoriales, il veillera à la bonne mobilisation des partenaires, il créera les conditions appropriées pour la création des missions et la mise en œuvre des activités selon le cadre défini. • <u>Un dispositif d'accompagnement clé en mains</u> coordonné par France Volontaires et mis en œuvre par un réseau d'opérateurs qui prévoit : <ul style="list-style-type: none"> - Un appui à la construction et à la mise en œuvre de missions de volontariat international pour le compte de la collectivité territoriale : appui à l'identification de partenaires d'accueil et à la construction des missions ; portage des missions dans le respect du cadre juridique et réglementaire prévu pour chaque dispositif ; appui à la sélection des volontaires ; gestion administrative et financière des volontaires ; formation et accompagnement des volontaires ; etc. - Un appui technique à la collectivité territoriale permettant une montée en compétences en matière de conception et de mise en œuvre de projets de volontariat international ; <p>France Volontaires et le comité de pilotage proposeront à la collectivité les opérateurs susceptibles de l'accompagner dans son projet selon ses besoins. Les collectivités territoriales lauréates décideront de l'opérateur avec lequel elles contractualiseront.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Géographie</u> : les projets ne pourront concerner que les pays bénéficiaires de <u>l'aide publique au développement</u> de la France et considérer les recommandations sécuritaires du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Communication, capitalisation, évaluation :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Ce programme dispose d'une identité visuelle et de plaquettes d'information à utiliser dans tout exercice de communication le concernant. Les parties prenantes s'engagent à participer activement à la communication autour de ce programme. - Ce programme sera valorisé à travers une grande variété d'espaces à impact politique, notamment auprès des décideurs, afin d'assurer une meilleure reconnaissance de la contribution du volontariat. - Capitalisation & Evaluation : consulter le rapport de capitalisation et d'évaluation réalisé sur la base des AMI 1&2
Modalités de participation	<p>Les organismes éligibles sont invités à manifester leur intérêt pour participer au programme à travers la transmission à France Volontaires de leur candidature, à travers ce formulaire en ligne (plateforme démarche numérique)</p> <p>Il leur est particulièrement demandé d'exprimer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet qu'elles souhaitent mettre en œuvre en indiquant les objectifs visés, le cadre partenarial, le nombre de volontaires souhaités ainsi que le dispositif à mobiliser, les thématiques et géographies prioritaires sur lesquelles elles souhaitent centrer le projet, - Les besoins d'accompagnement identifiés pour la mise en œuvre du programme, - le calendrier envisagé
Critères de sélections et engagements attendus	<p>Critères de sélection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La vision et la perspective dans laquelle s'inscrit la collectivité (renforcement ou création d'une coopération décentralisée, développement d'une stratégie territoriale..., etc.) ; - Le nombre de volontaires mobilisés ; - La création de nouvelles missions s'il s'agit d'un engagement renouvelé - La possibilité de déployer les volontaires dans les délais prévus par le programme ; - La prise en compte de la réciprocité ; - La prise en compte de la parité de genre ; - L'expérience de la collectivité en matière d'action internationale et/ou de volontariat, l'objectif étant de permettre également la participation de collectivités peu ou pas expérimentées ; - La motivation à s'engager dans une expérimentation collective ; - Les projets associant plusieurs échelons de collectivités territoriales <p>Engagements attendus de la collectivité territoriale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Implication dans l'accompagnement proposé par les opérateurs ; - Implication dans la préparation des projets, la sélection des volontaires et suivi de la mise en œuvre des projets ; - Participation financière selon les modalités de contribution attendues (voir ci-dessous) ; - Participation active à la communication du programme dans le respect de la charte graphique et l'identité visuelle du programme ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Transmission, à l'opérateur partenaire, des éléments nécessaires à la redevabilité de l'action (éléments narratifs et financiers), pour lui permettre de constituer les rapports d'activité trimestriels et finaux ; - Contribution à la capitalisation et l'évaluation ;
--	--

MODALITES FINANCIERES ET CONVENTIONNEMENT

Pour la mise en œuvre de son projet, la collectivité territoriale bénéficiera des financements prévus dans le cadre réglementaire propre à chaque dispositif. A cela s'ajoutera le soutien financier de la DCTCIV, géré par France Volontaires.

Le tableau ci-dessous précise, à titre indicatif, les coûts moyens de mobilisation pour une mission volontaire de 7 ou 12 mois, selon le dispositif et la répartition des financements à mobiliser. La contribution de la collectivité devra obligatoirement être en numéraire.

A/ Modèle de financement pour une collectivité qui s'engage pour la 1ère fois sur Tevo

Dispositif	Coût moyen/ volontaire	Cofinancement Etat (MEAE, ASC)	Collectivités territoriales françaises
VSI (12 mois)	31 558€	63%	37%
VSI accueil en France (12 mois)	31 726€	63%	37%
SC à l'international : mission de 7 mois dont 6 mois à l'étranger	11 963€	65%	35%
SC Accueil volontaires internationaux ¹ (7 mois)	13 148€	65%	35%

¹ un minimum de 7 mois est recommandé

B/ Modèle de financement pour une collectivité lauréate des précédents AMI Tevo

Dispositif	Coût moyen/ volontaire	Cofinancement Etat (MEAE, ASC)	Collectivités territoriales françaises
VSI (12 mois)	31 558€	60%	40%
VSI accueil en France (12 mois) ¹	31 476 €	60%	40%
SC à l'international : mission de 7 mois dont 6 mois à l'étranger	11 963€	60%	40%
SC Accueil volontaires internationaux ² (7 mois)	13 148€	60%	40%

France Volontaires conventionnera avec la collectivité lauréate ou le groupement de collectivités et l'opérateur chargé de l'accompagnement, pour la mise en œuvre du projet.

Les modalités de paiement seront les suivantes :

- Le premier paiement sera effectué par France Volontaires à destination de l'opérateur, à la signature de la convention.
- Le second paiement sera effectué par les collectivités mobilisées à destination de l'opérateur, sous forme d'avance, lors du départ des volontaires et dans le respect des modalités.
- Le versement du solde, à destination de l'opérateur, par France Volontaires et par la Collectivité sera effectué sur présentation et après la validation d'un rapport narratif et financier final et autres livrables.

CALENDRIER INDICATIF DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

- 14 JANVIER 2026 14H30-16H00 : WEBINAIRE D'INFORMATION NATIONAL
- FEVRIER-JUIN 2026 : SELECTION ET NOTIFICATION DES COLLECTIVITES LAUREATES
- JUIN-SEPTEMBRE 2026 : CONVENTIONNEMENT OPERATEURS/COLLECTIVITES/ FV
- SEPTEMBRE 2026 : DEBUT DU DEPLOIEMENTS DES VOLONTAIRES
- DECEMBRE 2027 : FIN DE L'ENSEMBLE DES MISSIONS ET CLOTURE DES CONVENTIONS

POUR CANDIDATER : [Compléter le formulaire sur démarche simplifiée](#)

Pour toute question ou information complémentaire envoyer un courriel à PROJET.TEVO@France-volontaires.org